Maître d'Ouvrage :

CILAOS
Aménagement foncier - Promotion Immobilière
73 rue Aristide Briand - 44400 REZE
02 40 84 33 32
info@cilaos.fr
www.cilaos.fr

Commune d'APREMONT "Le Clos des Palmiers"

PLAN DE VENTE DEFINITIF — LOT n°5

Plan de situation (sans échelle)

Surface	381 m²
Surface plancher	180 m²
Cadastre	AL n°130
Servitude	Non
N° Permis d'Aménager	PA n°085 006 21 V0001
Date de l'Arrêté	19 Novembre 2021
Dossier	29639

Plan de localisation (sans échelle)

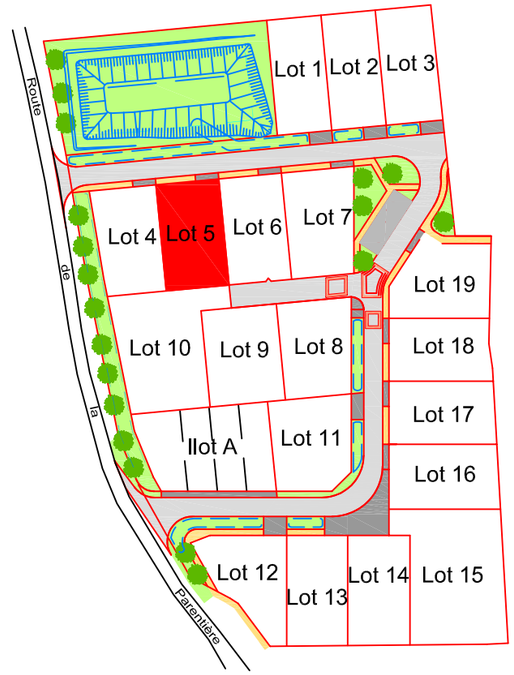

Architecte

Agence CITTE CLAES
6, rue Gustave Eiffel – Case 4005
44806 SAINT HERBLAIN.
Tél : 02 51 78 67 97
E Mail : agence.citte-claes@citte.biz

Géomètre

CDC CONSEILS
ingénierie géomètre topographie
S.A.S. DE GEOMETRES-EXPERTS FONCIERS
MACHECOUL (44) : Rue Clément Ader – ZI de la Seiglerie II
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
02 40 78 60 20 – cdcconseils@cdcconseils.com
BOUFFERE (85) : 6 rue René Descartes – P.A. de la Bretonnière
85600 BOUFFERE
02 51 94 18 48 – cdcconseils85@cdcconseils.com
LES HERBIERS (85) : 14 rue de Saumur – 85500 LES HERBIERS
02 51 91 08 27 – cdcconseils85@cdcconseils.com

AVERTISSEMENT ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du Code Civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A ou des bornes pavillonnaires France Telecom sur les lots
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.

Légende :

- Périmètre de l'opération
- Parking Non Clos (5m x 5m) Accès obligatoire au lot Emplacement définitif
- Parking Non Clos de l'îlot (5m x 5m) Position indicative
- Chaussée
- Parkings en enrobé
- Trottoir
- Résine Pépite
- Engazonnement
- Zone constructible principale des lots
- Ilot pouvant acueillir des logements aidés
- Servitude de tréfonds pour le passage du réseau EP
- Plantation à la charge des acquéreurs suivant l'O.A.P. du PLUi-H
- Sortie motorisée interdite
- Emplacement souhaité des branchements
- Z.N.A. — Zone Non Aedificandi (interdite à toute construction, y compris les annexes)
- Candélabre (nombre et emplacement indicatifs)
- 0.00 — Altitude du terrain naturel après travaux
- Grille EP 30x70 ou 40x40
- Regard et Tabouret EU
- Regard et Tabouret EP
- Bassin
- Poteau d'incendie
- Arbres à conserver
- Arbres à planter (position et nombre indicatifs et de principe)
- Borne
- Piquet
- Clôture à charge de l'acquéreur, uniquement composée d'un grillage, doublée ou non d'une haie. Pour les lots 1 à 3, les clôtures devront être à dominante végétale.
- Clôture, à charge de l'acquéreur, sauf celle située en limite Ouest du lot 1 réalisée par l'aménageur, constituée : - soit d'une haie implantée au minimum à 0,50 m de la voie, pouvant être doublée par des dispositifs ajourés d'une hauteur maximum d'1,20m implantés à 1m de la voie - soit d'un mur plein maçonné et enduit ou traité d'un aspect soigné (parement, etc...) d'une hauteur maximale de 0,80m, pouvant être doublée d'une haie, de dispositifs ajourés ou autres clôtures s'inscrivant dans son environnement, le tout ne dépassant pas 1,20 m de hauteur
- Clôture, à charge de l'acquéreur, d'une hauteur maximale d'1,80 m. Elle sera réduite de manière progressive jusqu'à la clôture sur voie

Récolement

- Boite de branchement EU
- Boite de branchement EP
- Coffret électrique
- Coffret AEP
- Citerneau Télécom

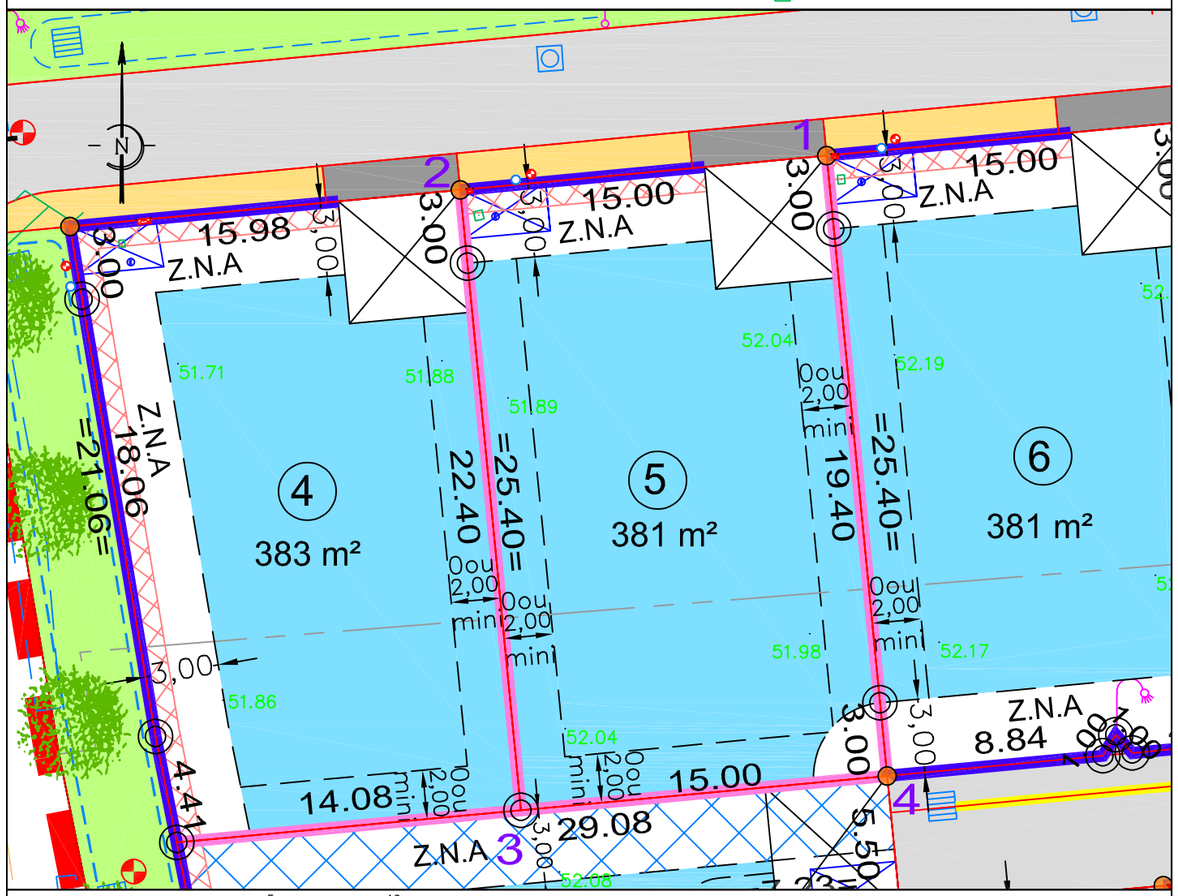

Echelle : 1/250 (5m – 10m)

SOMMET	X	Y	DISTANCE
1	1338025.80	6183890.34	15.00
2	1338010.87	6183888.94	25.40
3	1338013.34	6183863.66	15.00
4	1338028.27	6183865.06	25.40
Superficie : 381 m²			

ALTITUDE DES OUVRAGES APRES REALISATION DES TRAVAUX

COTE DE VOIRIE SUR COFFRET EDF : 51,72

COTE DE RADIER SUIVANT PLAN DE RECOLEMENT DE L'ENTREPRISE
BRANCHEMENT EU : 50.94
BRANCHEMENT EP : 50.64

LES COTES DEVRONT ETRE CONTROLEES PAR LE CONSTRUCTEUR

Rattachement altimétrique : RGF93 CC47 — Echelle : 1/250

Rattachement altimétrique : IGN 69 — Date d'édition : 12/09/2022